



Association pour la sauvegarde du Val d'Allier

Rapport d'activité 2021/2022 et orientations 2023 **Assemblée Générale du 26 novembre 2022**

Renouant avec le mouvement, après son ralentissement de 2020 dans le contexte de la pandémie, l'année 2021 aura été marquée par une avancée significative dans la progression de l'association et l'avancement de ses projets. Malheureusement, 2022 ne permettra pas d'en concrétiser pleinement les plus déterminants du fait de l'échec rencontré par la SCI de la Chaumière avec l'exploitant qu'elle avait choisi pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant, d'une part, et à cause de l'accident ayant affecté le président d'Allier Sauvage durant l'été, d'autre part. Ces deux événements fâcheux ont en effet amené son Conseil d'Administration à reporter à début 2023 l'ouverture de la Maison de l'Allier sauvage et le recrutement de l'animateur décidé lors de l'Assemblée générale du 2 octobre 2021.

Reconquête du site de la Chaumière à Villeneuve-sur-Allier :

A l'initiative d'Allier Sauvage, que l'hôtel-restaurant de la Chaumière, fermé depuis 2018, a été racheté le 28 décembre 2020 par une SCI formée d'une quinzaine de personnes du secteur, membres de l'association. Toutes sont très attachées au territoire et soucieuses de voir revivre ce lieu exceptionnel, en retrouvant ses fonctions de café-restaurant et d'hébergement.

L'association ayant préfinancé les diagnostics et études préalables nécessaires, dont les dépenses lui ont été remboursées par la SCI de la Chaumière en 2021, celle-ci a fait réaliser les travaux de mise aux normes de l'assainissement de l'ensemble immobilier, ainsi que les aménagements extérieurs des terrasses et allées.

La recherche d'un exploitant, restaurateur et hôtelier, a permis de retenir un exploitant avec lequel la SCI a passé un bail commercial début 2021. Il s'est malheureusement avéré que cet exploitant n'était pas capable de réaliser les travaux nécessaires de rénovation et de mise aux normes du restaurant en termes d'accessibilité et sécurité incendie. A la suite de plusieurs loyers mensuels impayés, il a été mis fin à son bail au mois d'août 2022 sans que le restaurant ait pu rouvrir dans de bonnes conditions.

La recherche d'un nouvel exploitant a donc été reprise par la SCI avec l'espoir d'une réouverture du restaurant au printemps 2023.

Dans tous les cas, l'intérêt pour les activités de l'association sera de pouvoir offrir à ses publics un lieu d'accueil convivial et confortable en lien direct avec la rivière, et de disposer d'un lieu favorable à l'organisation de rencontres et de réunions.

Projet de la Maison de l'Allier sauvage :

Conformément à la décision prise lors de sa réunion du 17 octobre 2020 par l'Assemblée générale d'Allier Sauvage (délibération N°6) le petit bâtiment ancien situé à proximité immédiate du restaurant lui a été confié par la SCI de la Chaumière par bail emphytéotique de 30 ans signé début 2022. Moyennant un loyer annuel symbolique de 1 €, l'association s'est engagée à faire réaliser à ses frais les travaux de rénovation, d'aménagement et d'équipement du bâtiment pour en faire la "Maison de l'Allier sauvage". Suivant les termes de ce bail : *L'objet du BAILLEUR est de réhabiliter l'ancien hôtel-restaurant de la Chaumière, au Pont à Villeneuve-sur-Allier pour en faire un lieu fort de rencontre, de restauration et d'hébergement en harmonie avec la préservation de la rivière Allier et avec la vie locale. L'objet de l'EMPHYTEOTE est la préservation et la mise en valeur de la rivière Allier et de ses abords comme milieu naturel, à la fois sauvage et agricole, ainsi que comme lien culturel et cadre de vie pour les*

habitants du Val d'Allier. Dans cette perspective, son objectif pour le bien qui lui est confié au titre du présent bail est d'en faire une Maison de l'Allier sauvage comme lieu de réunion avec les acteurs de la rivière, centre de ressources, pôle de formation, également lieu d'animation du projet Val d'Allier Nord. La raison d'être du bail est ainsi à la fois de contribuer à l'animation et à la valorisation du site de la Chaumière, propriété du BAILLEUR, et que celui-ci devienne, en lien avec son hôtel-restaurant, un lieu convivial de référence pour la sensibilisation des populations et acteurs du val d'Allier à la préservation de la rivière, répondant bien ainsi aux objets des deux parties.

La réalisation de ces travaux pour environ 80.000 € TTC sera rendue possible grâce aux financements sollicités auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Pays de Moulins, complétés par un appel à financement participatif dont la collecte en 2022 de récolter environ 13.000 €.

Cette Maison de l'Allier sauvage deviendra ainsi un lieu de réunion avec les acteurs de la rivière, un centre de ressources, un pôle de formation, ainsi qu'également le lieu d'émulation pour un projet de développement territorial durable sur le Val d'Allier Nord. La rencontre du 16 avril 2021 avec le Maire de Moulins, président de Moulins communauté, et ses adjoints et cadres concernés, a permis d'engager un dialogue sur le sujet avec pour objectif de nouer un partenariat avec la Maison de la Rivière en cours créée à Moulins et avec l'ASPTT Canoë-kayak, qui disposera d'une base de location dans la Maison de la Rivière. Le but de ce rapprochement sera de concevoir et d'expérimenter une organisation de la pratique du canoë-kayak qui soit compatible avec les enjeux des milieux naturels et de la vie locale.

Recrutement d'un animateur :

Conformément aux objectifs définis par le Conseil d'administration de l'association, en application des décisions de l'Assemblée Générale d'octobre 2020, le principe de recrutement d'un animateur salarié a été confirmé parallèlement à la concrétisation du projet de création de la Maison de l'Allier sauvage. Selon la fiche de poste établie, celui-ci serait chargé de différentes missions :

- Gestion administrative et technique de la Maison de l'Allier sauvage
- Actualisation et tenue du site web de l'association et de ses fichiers d'adresses
- Assistance de l'exécutif de l'association dans ses démarches d'étude et de concertation avec les autres acteurs, pour l'élaboration d'un projet de développement territorial du val d'Allier Nord basé sur une fréquentation raisonnée de la rivière et sur le soutien à une agriculture adaptée.
- Organisation de rencontres, de réunions et de formations en partenariat avec l'exploitant de l'hôtel-restaurant de la Chaumière
- Développement d'un partenariat avec la Maison de la Rivière de Moulins pour la sensibilisation des habitants et des visiteurs aux richesses de la rivière Allier et à leur préservation
- Mise au point et expérimentation avec l'ASPTT Canoë de visites encadrées de découverte de l'Allier

Pour la première année, le financement de ce poste d'animateur pourra être assuré grâce aux fonds LEADER sollicités auprès du GAL du Pays Moulins Bourbonnais Auvergne.

L'objectif est d'assurer le financement du poste sur les deux années suivantes à travers une mission consacrée au projet "Val d'Allier Nord" et deux démarches sont en cours dans ce sens :

- auprès du Secrétariat d'Etat à la Biodiversité, dans le cadre de sa démarche exploratoire pour la création d'un Parc Naturel National de zone humide.
- auprès de l'INRAE, dans le cadre du programme de recherche CAP 20-25 et de son axe "Les agrosystèmes intégrés aux territoires.

En parallèle, une proposition de mission pour animer une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et économiques du val d'Allier Nord, a été transmise à la DDT de l'Allier, puis de la Nièvre, dans le cadre de la concertation engagée pour la définition de la Stratégie nationale des aires protégées. Aucune réponse n'a été donnée à cette proposition pour le moment.

Projet Val d'Allier Nord :

Sur ce premier sujet, une rencontre directe en visio-conférence a eu lieu le 22 juin 2021 en compagnie de ERN Loire Vivante avec les cadres du cabinet de madame Bérengère Abba, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité auprès du Ministre de la transition écologique. Cet échange, qui a permis d'exposer l'intérêt particulier du val d'Allier Nord, a été suivi d'une rencontre en visioconférence le 13 janvier 2022 avec deux experts du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui a été missionné par le ministère pour inventorier les sites possibles. Une visite de terrain devrait être programmée fin 2022.

Dans cette même perspective, ERN S.O.S. Loire Vivante ayant été chargée de proposer le programme d'un film moyen métrage présentant la politique française des aires protégées, il a été convenu que le val d'Allier alluvial fasse partie des quatre sites présentés. Allier Sauvage a contribué à sa réalisation en organisant les interviews d'acteurs impliqués sur le territoire, dont le tournage par une équipe de cinéastes professionnels a été effectué le 20 juillet 2021. Ce film a été présenté le 10 octobre 2021 en introduction du congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature qui s'est tenu sur trois jours à Marseille.

Pour rappel, le Congrès mondial de la nature de l'UICN rassemble la communauté mondiale de la conservation de la nature, y compris les meilleurs experts internationaux en sciences, politiques et pratique de la conservation. Organisé tous les quatre ans, le Congrès permet aux 1 400 organisations Membres de l'UICN, dont des États, la société civile et les peuples autochtones, de déterminer de façon démocratique les questions les plus urgentes en matière de conservation de la nature, ainsi que les actions à entreprendre pour y répondre. L'Assemblée des Membres de l'UICN se terminera le 10 septembre.

Etude de la fréquentation de l'Allier par les canoës :

Les Conservatoires des espaces naturels concernés (CEN Allier, Centre-Val de Loire, Bourgogne) ont reconnu les problèmes induits pas le développement des activités nautiques sur l'Allier, au sujet duquel ils ont engagé une concertation avec les acteurs concernés, dont Allier Sauvage. Mais depuis les réunions de concertation organisées en 2018 et 2019 avec les différents acteurs concernés, aucune suite ne semble avoir été donnée pour le moment.

De son côté, Allier Sauvage poursuit ses observations et opérations de comptage, afin de disposer de données fiables pour alimenter les débats sur l'évolution de la fréquentation de l'Allier par les canoës-kayaks et sur les principes d'une éventuelle régulation future :

- Une campagne réalisée par Véodis 3D durant l'été 2019 au pont du Veudre a fait apparaître une augmentation de 32% du nombre de passages des canoës en moins de 10 ans.
- Une nouvelle campagne de mesure de la fréquentation du Val d'Allier Nord (opération financée par Allier Sauvage avec l'aide du Conseil Départemental de la Nièvre) a été réalisée en 2021 par Véodis 3D, sur les ponts de Villeneuve, du Veudre et de Mornay, dix ans après les premières opérations de comptage. En dépit d'une météo très défavorable de juin à début juillet et des problèmes techniques rencontrés (batteries défaillantes et vol d'une des trois caméras), il apparaît que l'augmentation du nombre de passages se poursuit, avec une plus grande précocité de la fréquentation (début mai).
- Une opération de comptage a été réalisée sur le pont du Veudre durant toute la saison 2022, dont on attend les résultats, afin de compenser l'imprécision des résultats obtenus en 2021.

L'objectif sera ensuite de mettre en œuvre une grande campagne d'observation sur l'ensemble de l'Allier des plaines, de Brioude au Bec d'Allier, avec l'instrumentation de 12 ponts. Cet "Etat zéro", initialement envisagé pour la saison 2021 en coopération avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, pourrait être réalisé sur la saison 2023.

Actions juridiques et autres interventions :

- La microcentrale de Chanteuges sur la Desges :

Plusieurs actions juridiques, collectives et individuelles, ont été engagées depuis 2017 pour empêcher sa réalisation : travaux arrêtés, contestation du droit d'eau, interdiction de passage sur terrains privés... Allier Sauvage s'est associée à ces actions en apportant sa contribution financière, parce que la Desges, affluent de l'Allier en Haute-Loire, dessert le Conservatoire du saumon sauvage de Chanteuges et que cette microcentrale entraînera une rupture de la continuité écologique de la Desges et la fermeture de ses zones de frayères. Les travaux ont été stoppés et ces actions se poursuivent, mais il est probable qu'une poursuite en appel s'avère nécessaire en 2022.

- L'affaire de Mauboux à Livry :

Le collectif de sept associations environnementales, agricoles et culturelles conduit par Allier Sauvage avec l'aide de son avocate, maîtresse Corinne Lepage, a attaqué en justice l'autorisation accordée par les services de l'État de retourner 55 ha de prairies pour leur mise en culture irriguée, ces prairies étant classées « prairies permanentes sensibles » au titre de la PAC (arrêté ministériel 12.11.2015) et inscrites dans trois zones Natura 2000.

Après une première suspension de l'autorisation de retournement prononcée par le Tribunal administratif de Dijon en 2019, la Cour administrative d'appel de Lyon a de nouveau ordonné la suspension de cette autorisation le 26 février 2020. A la suite des échanges de mémoires qui ont suivi entre les parties, l'instruction a été clôturée en février 2022, mais aucune date d'audience pour le jugement n'a été fixée depuis.

Pour mémoire, les frais de justice et d'avocat, qui se sont montés jusque-là à environ 13.300 €, ont été couverts à la fois par les contributions financières des associations du collectif et par la collecte de dons réalisée grâce à un appel à financement participatif sur la plateforme HelloAsso. Il a été convenu avec les associations du collectif que le montant restant des fruits de cette collecte gérée par Loire Vivante Nièvre Allier Cher devait être conservé pour financer les frais de l'audience à venir.

Un nouvel épisode se dessine sur le même site de Mauboux avec l'autorisation accordée à la même EARL de Mauboux le 3 août 2022 par le Préfet de la Nièvre, pour la création d'un nouveau forage à des fins d'irrigation. Cette autorisation est parfaitement contestable pour motifs suivants :

- baisse chronique et alarmante du débit de la rivière Allier
- augmentation du débit prélevé cumulé
- non prise en compte d'un nouveau forage proche
- impacts sur le débit d'étiage de l'Allier
- suspension de l'autorisation de retournement des terrains concernés
- position du forage projeté au milieu d'une parcelle protégée
- défaut de consultation d'acteurs incontournables lors de l'instruction de la déclaration de forage

Pour l'ensemble de ces raisons, l'autorisation de ce nouveau forage à Mauboux méritera d'être contestée devant le Tribunal administratif.

- **La démarche lancée par l'EPL sur le secteur du Veurdre :**

Dans le cadre de sa démarche de concertation engagée sur le Val d'Allier Nord, Allier Sauvage a présenté ses objectifs au directeur de l'Etablissement Public Loire le 26 mars 2021 au siège de l'EPL à Orléans, en lui proposant d'intégrer à cette démarche un projet valorisation de son patrimoine foncier à l'amont du Veurdre à l'époque du projet de barrage écrêteur de crues.

Ce patrimoine important (650 ha) est constitué de terrains agricoles et de plusieurs bâtiments, pour beaucoup menaçant ruines 30 ans après l'abandon (provisoire ?) du projet de barrage du Veurdre.

L'Etablissement Public Loire (ex EPALA) a décidé le 6 juillet 2022 de relancer le projet dans un souci de *gestion patrimoniale du site « du Veurdre »* avec la « *perspective d'un projet de développement intégré multi-usages* ». La décision approuvée par son Comité syndical (point N°13) précise le contexte et les objectifs de sa démarche, en la justifiant par le souci de valoriser son patrimoine foncier acquis à l'amiable dans le cadre du projet d'origine.

Il annonce dans un premier temps une mission de 6 mois confiée à un stagiaire pour une première évaluation de sa faisabilité et de son acceptabilité locale.

A la lecture des documents produits par l'EPL et des orientations fixées, il semble bien qu'un nouveau projet de barrage soit envisagé :

- *optimiser l'expansion des crues*
- *développer une capacité de stockage naturel de l'eau pour la restituer en période de sécheresse*
- *favoriser la biodiversité et l'environnement préservé du site*
- *valoriser et agir de manière résiliente sur l'habitat et le patrimoine culturel*

C'est pourquoi un courrier a été adressé au Président de l'EPL le 26 octobre 2022 afin de renouveler notre proposition de promouvoir sur ce secteur préservé de 2600 ha une démarche exemplaire de gestion agricole durable, en lien avec le renforcement de sa biodiversité et de la qualité de vie des habitants.

Participation à des évènements et interventions diverses :

L'exposition "Parlons des crues" organisée au Château de Meauce à Saincaize (58), dans le cadre du Festival des solutions écologiques de la Région Bourgogne Franche-Comté, a pu se tenir en avril 2021. Cela a permis d'y inclure une présentation consacrée à "Un projet de territoire : le val d'Allier Nord" préparée en collaboration avec l'association Loire Vivante Nièvre Allier Cher.

Par courrier du 28 avril 2021 à monsieur le directeur de la DDT de la Nièvre, Allier Sauvage a signalé une activité en cours, manifestement illégale, d'extraction de sable et de granulat en rive droite de l'Allier sur la commune de Livry, que nous avons constatée pour la deuxième année consécutive dans le secteur de Chambon en zone Natura 2000. Les deux rapports présentés étaient illustrés de photos montrant les sites d'extraction sur le Domaine Public Fluvial et la piste d'accès créée pour le passage d'engins, ainsi que l'itinéraire d'évacuation et de stockage des matériaux extraits en bord de rivière en pleine zone Natura 2000.

Invité au 5^{ème} congrès franco-allemand d'Elus locaux organisé à Moulins le 20 octobre 2021, le président d'Allier Sauvage a donné une conférence pour présenter la rivière Allier, ses richesses et ses fragilités, et présenter l'association, ses objectifs et ses actions.

Sollicitée par un collectif d'habitants opposés à au projet de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le seuil de la Sioule à Ebreuil, Allier Sauvage a participé à une réunion publique à l'invitation de monsieur le Maire d'Ebreuil. Elle a aussi effectué une déposition le 29 juin 2021 dans le cadre de l'enquête publique sur le projet.

Perspectives de l'association et évolution de ses moyens :

La progression de l'association, l'élargissement de ses actions et les nouvelles charges importantes que représenteront la gestion d'un bâtiment et l'embauche d'un salarié vont nécessiter une gestion rigoureuse avec une comptabilité plus complexe que par le passé. Pour répondre à cette évolution, il a été décidé par son Conseil d'administration de faire appel à deux partenaires professionnels spécialisés :

- Un expert-comptable pour la rédaction du bilan annuel et les perspectives de trésorerie
- Un organisme parapublic d'aide aux associations pour le suivi juridique de l'emploi et la création des bulletins de salaire.

Cette progression sera d'autant plus indispensable que d'autres projets sont envisagés avec la participation de cet animateur, tels que :

- Montage et conduite d'une expédition scientifique de reconnaissance du Val d'Allier Nord et de sa biodiversité, avec la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont-Auvergne.
- Préparation de la réalisation d'un film court-métrage consacré aux bonnes pratiques à adopter dans la fréquentation de la rivière, notamment en canoë-kayak.
- Conception et production d'un événement visant à mettre en valeur les « Artistes d'Allier Sauvage », comme témoins des richesses de la rivière et de sa vie locale, et des valeurs portées par l'association.

Tout cela montre que, quinze ans après sa création sur les fondements de l'ADA (Association de Défense de l'Allier), l'association Allier Sauvage a entrepris en 2021 de franchir un cap décisif marqué une plus grande reconnaissance et par une capacité à concrétiser ses objectifs. Toute la question sera de lui conserver son caractère militant dans un large contexte partenarial dont la dimension politique sera de plus en plus présente.